

**Programme National de Requalification
des Quartiers Anciens Dégradés**

Montreuil-Bagnolet

2013-2020

CHARTRE LOCALE D'INSERTION

PRISE EN APPLICATION DE LA CHARTRE NATIONALE

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	5
1. UN QUARTIER DE FAUBOURG STRATEGIQUE.....	5
2. LES CARACTERISTIQUES SOCIALES D’UN QUARTIER DE FAUBOURG.....	6
3. UN QUARTIER QUI CONNAIT DES FRAGILITES	7
II. LES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES DU PNRQAD	9
1. LES OBJECTIFS D’INSERTION	9
2. LE PUBLIC CIBLE.....	10
3. ENGAGEMENTS DES MATTRES D’OUVRAGE.....	10
III. LE SUIVI OPERATIONNEL ET LE PILOTAGE DES OBJECTIFS D’INSERTION	11
1. LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	11
2. LE DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU DISPOSITIF	12
3. DISPOSITIF D’INFORMATION DES HABITANTS	12

SIGNATAIRES DE LA CHARTE

La présente convention est établie entre :

La Communauté d'agglomération Est Ensemble

Porteur de projet,

Représentée par son Président, Monsieur Gérard COSME

ET

L'Etat,

Représenté par le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur Philippe GALLI

L'AGENCE NATIONALE pour la RENOVATION URBAINE (ANRU),

Représentée par son Délégué territorial, le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur Philippe Galli

La Ville de Bagnolet,

Représentée par son Maire, Monsieur Tony DI MARTINO

La Ville de Montreuil,

Représentée par son Maire, Monsieur Patrice BESSAC

La Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa),

Représentée par sa directrice générale, Madame Valérie DE BREM

Le PLIE « Ensemble pour l'emploi »

Représenté par sa Présidente, Madame Sylvie BADOUX

Préambule

Dans le cadre d'une convention partenariale signée le 5 février 2013 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, Action Logement, la Caisse des Dépôts, l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), Est Ensemble et les villes de Bagnolet et Montreuil se sont engagées dans un projet commun de requalification du quartier des Coutures et du Bas-Montreuil, au travers du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRDAQ).

Le PNRQAD vise à conforter l'attractivité économique et résidentielle de ces quartiers à travers l'amélioration du cadre de vie. Pour cela, quatre objectifs opérationnels ont été définis :

- Intervenir sur l'habitat existant : améliorer les conditions de logement, maintenir sur place les ménages occupants, lutter contre la précarité énergétique ;
- Renouveler le tissu urbain : résorber l'insalubrité structurelle, proposer un parc social de droit en remplacement du « parc social de fait » résorbé, produire du logement en secteur dense dans un marché tendu, diversifier l'offre de logements ;
- Requalifier les espaces publics et développer des équipements publics adaptés aux besoins ;
- Requalifier le tissu commercial et produire une nouvelle offre de locaux artisanaux ;

Lors de leur mise en œuvre, les opérations vont générer des activités qui pourront contribuer à l'insertion économique des habitants du territoire.

Suivant l'article 12 de la convention partenariale du PNRQAD, les signataires se sont engagés à appliquer les dispositions prévues par la Charte Nationale d'Insertion de l'ANRU. A ce titre, la présente Charte locale d'insertion décline les mesures d'insertion par l'économie et l'emploi qu'ils entendent prendre pour garantir prioritairement le recrutement de personnes issues des quartiers rénovés ou des quartiers prioritaires inscrits au Contrat de Ville d'Est Ensemble.

I. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le territoire du PNRQAD compte environ 8 900 habitants. Bien que n'ayant pas été retenu par l'Etat au titre de la géographie prioritaire, à l'occasion de l'élaboration du contrat de ville 2015 - 2020 d'Est Ensemble, le quartier des Coutures et du Bas-Montreuil a néanmoins été retenu comme l'un des deux « quartiers de veille » au sein du projet de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération. Le quartier est donc identifié comme un secteur à enjeux que les acteurs de terrain souhaitent pleinement intégrer au contrat de ville et au projet de cohésion sociale et urbaine de l'Agglomération. Il fait donc l'objet d'une vigilance particulière en termes de suivi des évolutions et de mobilisation des leviers de droit commun.

Les éléments de diagnostic ci-dessous portent sur l'ensemble du Bas Montreuil et des Coutures, dont le périmètre de PNRQAD constitue un sous-quartier.

1. *Un quartier de faubourg stratégique*

Il s'agit d'un quartier mixte correspondant à la notion de faubourg. Fait de contrastes et d'une hétérogénéité assez complexe, ce quartier s'est formé à partir d'un parcellaire agricole maraîcher en lanière, et s'est urbanisé au cours du 19^e siècle, accueillant les activités industrielles et artisanales chassées de Paris par les rénovations haussmanniennes, avec une forte mixité entre habitat et activités économiques.

Le quartier des Coutures-Bas Montreuil est à plusieurs titres un territoire stratégique pour les communes de Montreuil et de Bagnolet, en raison de **son statut d'entrée de ville et d'interface avec Paris pour les deux communes et de la forte densité d'activités économiques.**

a) **Une attractivité renouvelée**

Après une forte baisse de 1990 à 1999, le quartier a connu une forte croissance de sa population sur les 15 dernières années, de 22% sur les 10 dernières années.

Les nombreux projets immobiliers actuels sont à la fois un témoin de cette attractivité et une source de nouveaux changements sociaux. Sur les Coutures, 350 logements privés et sociaux en projet, tandis que sur le secteur PNRQAD du Bas Montreuil, 750 logements sont programmés.

b) **Un marché immobilier tendu**

Le quartier des Coutures-Bas Montreuil connaît une forte attractivité qui se reflète sur les marchés immobiliers, que ce soit à la vente ou à la location. Les prix moyens à l'acquisition varient de 4 000 € à 6 000 € / m², et sont toujours largement supérieurs aux moyennes communales de Montreuil et Bagnolet. Le marché locatif est également tendu, avec des loyers moyens à la relocation oscillant entre 22 et 25 € / m² hors charges, ce qui correspond aux moyennes de loyers des arrondissements de l'est de Paris. On observe même, sur des petites surfaces, des loyers bien supérieurs, de l'ordre de 30€/m², y compris dans les îlots les plus dégradés.

c) **Un pôle d'emploi et d'activités économiques**

Le quartier des Coutures-Bas Montreuil constitue un pôle d'emplois de première importance à l'échelle d'Est Ensemble.

Le quartier des Coutures représente environ 23% des emplois de la commune de Bagnolet, soit 3700 personnes. Le secteur élargi du Bas-Montreuil, y compris les opérations de bureaux non comprises dans le périmètre, représente de son côté plus de 16 000 emplois.

Le déclin des activités industrielles a été compensé par un renouvellement économique porté par les activités de service, à partir des années quatre-vingt. Il s'agit d'une part de petits établissements, dans le secteur des services aux entreprises et du multimédia notamment, qui s'installent dans le diffus en réinvestissant d'anciens locaux industriels dénormés et, d'autre part, de gros établissements, qui s'implantent dans les opérations importantes d'immobilier développées dans le cadre de ZAC (Porte de Montreuil, Tampon, Valmy à Montreuil, ZAC Eugène Varlin à Bagnolet), ou de reconversions de grandes friches industrielles en bordure du périphérique, avec de grandes entreprises privées (BNP, Air France-KLM, Nouvelles Frontières, Ubisoft, Filmolux, Orange), des organismes sociaux (CNAM, URSSAF), des administrations publiques (FranceAgriMer, les Douanes, Cour nationale d'appel du droit d'asile, Tribunal administratif).

Les secteurs de l'image et du multimédia (entreprises de l'audiovisuel, du graphisme, de l'informatique, des jeux vidéo, etc.) constituent une filière économique en plein essor. Le nombre d'entreprises a en effet connu une très forte augmentation, passant de 105 en 1992 à 640 en 2004. Ces secteurs emploient aujourd'hui 3 400 salariés, soit 10 % des emplois à l'échelle des communes. L'artisanat d'art se développe également sur le quartier.

Le renouvellement économique n'est pas encore achevé. Une grande partie des locaux d'activités plus anciens est obsolète, notamment dans les cœurs d'îlot, pour lesquels on note une très forte vacance ou sous-utilisation des locaux.

d) Un tissu associatif vivant et diversifié

La vie sociale représente un atout majeur, avec la présence de nombreux services et équipements. Le quartier bénéficie d'équipements sociaux dynamiques, comme le Centre social des Coutures à Bagnolet, et la maison de quartier Lounes Matoub à Montreuil.

On observe également une dynamique habitante intéressante et de liens de solidarités pouvant constituer un levier d'intervention (associations Voisins sur rue, l'Essor parisien, etc.). D'autres initiatives ont été mises en place qui méritent d'être mentionnées : face au constat du manque de lieux dédiés à la jeunesse, le collège et le centre social ont engagé un récent travail partenarial afin de développer de nouveaux lieux de sociabilité sur le quartier.

Parallèlement, est constatée l'installation d'une population créative sur le quartier qui contribue à faire évoluer l'image du quartier sur le long terme.

2. Les caractéristiques sociales d'un quartier de faubourg

L'analyse des données démographiques montre une homogénéité sociale de part et d'autre de la limite communale, avec des traits caractéristiques d'une population d'un tissu de faubourg comptant une forte proportion d'habitat privé :

- une forte proportion de la tranche d'âge 20-59 ans, et des taux d'activité élevés par rapport aux moyennes communales ;
- une polarisation sociale du quartier avec un peu plus de classes supérieures et populaires que les moyennes communales, et une part plus faible de classes intermédiaires ;
- Une forte mobilité résidentielle : plus de 40% des ménages n'habitaient pas sur le quartier lors du précédent recensement ;

- une part de population étrangère très importante : 26% dans le Bas-Montreuil, 31,4% aux Coutures, part qui monte à 41,5% sur le secteur PNRQAD ;
- une forte proportion de personnes seules ;
- un taux de chômage élevé, qui touche 17% de la population active.
- une concentration de la fragilité sociale sur certains îlots, principalement les îlots nord de la rue de Paris, qui comptent la plus forte proportion d'ouvriers et de chômeurs.

3. Un quartier qui connaît des fragilités

a) Un tissu commercial fragile

Le commerce de détail, essentiellement concentré sur le secteur de la rue de Paris et de la rue Robespierre, éprouve de nombreuses difficultés, marquées par :

- des commerces vieillissants, avec un besoin réel d'investissements de remise en état ;
- une surreprésentation des activités cafés-hôtels-restaurants, et une offre très faible en équipement de la personne ;
- une offre peu qualitative, notamment en matière de restauration ;
- un fort taux de vacance ;
- un contexte de forte concurrence : centres commerciaux Bel Est et Grande Porte, pôles commerciaux de Paris/Vincennes/Croix de Chavaux.

b) Des espaces publics peu valorisants

Le quartier souffre de graves lacunes en matière d'espaces publics :

- un sous-investissement dans les espaces publics ;
- mauvaises qualités des espaces publics pour les piétons ;
- des liaisons manquantes : liens avec Paris, grands îlots non-traversants ;
- des problèmes de circulation ponctuels, essentiellement sur le périmètre de la porte de Montreuil et l'entrée de la rue de Paris, et des problèmes de stationnement sur tout le périmètre, accentués par la problématique des livraisons ;
- le marché aux puces de la porte de Montreuil, générateur de fortes nuisances.

c) Une forte proportion d'habitat dégradé

La problématique de l'habitat indigne est particulièrement préoccupante sur le secteur concerné par le PNRQAD, notamment en raison de l'ancienneté du parc datant presque exclusivement d'avant 1948.

Le quartier des Coutures-Bas Montreuil concentre également une majorité des procédures prises au titre de l'insalubrité ou du péril par les SCHS des deux communes.

L'indicateur de l'ANAH, de parc privé potentiellement indigne (PPPI) est particulièrement élevé sur le secteur PNRQAD, et concerne 25% à 30% des logements privés, pour des moyennes communales de 9% à Montreuil et 14% à Bagnolet.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer la dégradation d'une partie du parc de logements : médiocre qualité de construction, difficultés de gestion en copropriété,

phénomènes de suroccupation, faibles ressources des ménages occupants et absence d'investissement de la part des propriétaires bailleurs.

d) Des équipements scolaires saturés et une offre d'actions socio-éducatives limitée

Le renouvellement et la croissance de la population génère une saturation des principaux équipements scolaires (école maternelle et élémentaire). De plus, les équipements sportifs sont saturés et, dans l'ensemble, vétustes.

Au-delà du déficit d'équipements scolaires, le CUCS compte peu d'actions socio-éducatives même si la partie montreuilloise bénéficie du PRE, qui intervient sur les établissements classés en ZEP.

Dans sa partie bagnoletaise, le quartier présente une carence en structures dédiées à l'emploi et l'insertion professionnelle. Cette problématique représente pourtant un besoin prégnant sur le territoire, notamment chez les 16/25 ans. Les questionnements portent aujourd'hui sur la manière de ramener des dispositifs et structures de droit commun dans le quartier (exemple : antenne mission locale, Pôle Emploi, ...).

II. LES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES DU PNRQAD

1. Les objectifs d'insertion

Le porteur de projet, la Communauté d'agglomération Est Ensemble et les maîtres d'ouvrages signataires s'engagent à mettre en œuvre les dispositions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi définies dans la présente charte locale d'insertion.

Le PNRQAD va générer un volume relativement important de travaux à même de constituer un levier pour favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification.

Sur l'ensemble de la programmation des travaux, une attention particulière sera apportée par les maîtres d'ouvrages pour identifier des supports d'activités permettant la mise en place de chantiers école. Le chantier école est une action de formation qui doit permettre aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté d'un territoire de pouvoir bénéficier d'une action de formation qualifiante, adaptée aux freins que rencontrent les publics sans qualification face à la formation (échec de la scolarité, peur de l'apprentissage et de la salle de classe...). De même, une réflexion sera initiée afin de favoriser le recours à des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

La gestion urbaine de proximité devra faire l'objet de propositions contribuant au bon fonctionnement des quartiers rénovés et à l'amélioration du cadre de vie des habitants (création de locaux communs, création et gestion d'espaces publics de proximité, etc.). Ces initiatives seront également support d'actions en faveur de l'emploi.

Est Ensemble souhaite intégrer les dispositions prévues dans le PNRQAD à la démarche de promotion des clauses sociales qu'elle a systématisée dans ses marchés publics.

Il s'agit d'appliquer les objectifs fixés dans la charte nationale d'insertion de l'ANRU à l'ensemble des travaux d'investissement liés aux opérations du PNRQAD et cofinancés par l'ANRU.

Les objectifs d'insertion seront, au minimum, ceux définis par l'ANRU.

a) Objectifs d'heures d'insertion

- Objectifs d'heures d'insertion obligatoires au titre du règlement de l'ANRU

Un minimum de 5% du nombre total d'heures travaillées seront réservées à un public prioritaire dans le cadre de l'exécution des travaux ou prestations pouvant intégrer une démarche d'insertion au regard de la technicité, de la durée de réalisation et du potentiel de public en insertion mobilisable.

Le calcul des heures d'insertion à réaliser dans le cadre du PNRQAD est fait pour tous les travaux d'investissement financés par l'ANRU, ingénierie comprise, hors maîtrise d'ouvrage privée.

Ainsi, pour un total de **6,4 M€ de travaux éligibles, soit 82 962 heures travaillées, 4 148 heures d'insertion** seront obligatoirement réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PNRQAD. Une répartition sera effectuée par maître d'ouvrage et un tableau récapitulatif pourra être annexé à la présente charte.

- Objectifs d'heures d'insertion non obligatoires au titre du règlement de l'ANRU

Est Ensemble et les signataires de cette charte souhaitent également mettre en œuvre la clause d'insertion sur les travaux qui ne bénéficient pas des subventions de l'ANRU. Ainsi,

pour la production de logements sociaux (maîtrise d'ouvrage : bailleurs sociaux) pour un total de **45 M€** de travaux éligibles (ingénierie non comprise), les bailleurs s'engagent, dans la mesure du possible, à réaliser environ **30 000** heures d'insertion.

En conclusion, Est Ensemble et ses partenaires souhaitent afficher un objectif d'insertion ambitieux de **34 148 heures** d'insertion dans le cadre du PNRQAD- Les Coutures / le Bas-Montreuil.

b) Objectifs d'embauches directes ou indirectes

Dans le cas de création de nouveaux emplois au titre de la Gestion Urbaine de Proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU, les maîtres d'ouvrage bénéficiaires de subventions s'engageront à effectuer un minimum de 10% des embauches directes ou indirectes.

2. Le public cible

Les opportunités d'emploi générées par la clause insertion bénéficieront, par ordre de priorité :

- aux personnes en difficulté au regard de l'emploi qui habitent dans le périmètre du « PNRQAD les Coutures/Bas Montreuil » ou dans des « quartiers prioritaires » tels que définis dans le contrat de ville 2015 - 2020 de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,
- de manière dérogatoire et après avis de l'ANRU, à toutes personnes rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, en priorité celles ciblées par les politiques publiques de l'emploi, telles que :
 - les demandeurs d'emploi de longue durée, inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an,
 - les participants du PLIE communautaire « Ensemble pour l'Emploi » ;
 - les allocataires du Revenu de Solidarité Active demandeurs d'emploi ;
 - les allocataires des minima sociaux ;
 - les travailleurs handicapés reconnus par la Maison Départementale des Travailleurs Handicapés ;
 - les personnes prises en charge par un dispositif de l'insertion par l'activité économique ;
 - les jeunes sortis sans qualification à l'issue de leur scolarité.

3. Engagements des maîtres d'ouvrage

L'ensemble des maîtres d'ouvrages s'engagent à :

- participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la charte locale d'insertion ;
- favoriser l'insertion professionnelle des publics dans leur commande en utilisant les dispositions prévues par le code des marchés publics (article 14, 30 et 53) et loi

Sapin du 29 janvier 1993 pour les organismes privés HLM ; en tant que maîtres d'ouvrage, ils définiront les conditions et les modalités de la démarche d'insertion ;

- appuyer et suivre les entreprises titulaires de marchés dans la mise en œuvre de la clause d'insertion en relation avec les chargés de mission clauses dans le cadre du dispositif d'accompagnement défini ci-dessous ;
- fournir tous les éléments requis par la Communauté d'agglomération Est Ensemble, porteur du projet, pour rendre compte à l'ANRU de la mise en œuvre de la présente charte d'insertion.

III. LE SUIVI OPERATIONNEL ET LE PILOTAGE DES OBJECTIFS D'INSERTION

1. La structure opérationnelle

La Direction Emploi Formation Insertion (DEFI) d'Est Ensemble est désignée comme pilote de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans le cadre du PNRQAD et, à ce titre, assurera la coordination de la structure opérationnelle, en étroite collaboration avec les chargés de mission clauses sociales des villes de Bagnolet et de Montreuil.

La structure opérationnelle est constituée de représentants de l'équipe locale du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Missions locales, services RSA des villes de la CAEE), des structures d'insertion par l'activité économique, d'associations locales en charge de l'accompagnement des publics en insertion et des représentants des maîtres d'ouvrage. Elle se réunit autant que de besoin et au minimum chaque trimestre.

a) Les missions de la structure opérationnelle

Dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion, la DEFI et les chargés de missions clauses sociales des villes de Bagnolet et de Montreuil assureront les missions suivantes :

- assistance aux maîtres d'ouvrage pendant la phase d'avant-projet pour la prise en compte des objectifs d'insertion dans les marchés :
 - identification des marchés supports à l'inscription d'une clause insertion en fonction de la durée, du montant, de la technicité des travaux et du public en insertion mobilisable ;
 - choix du moyen réglementaire adapté, du niveau d'engagement relatif à l'insertion et aide à la rédaction des pièces du marché incluant une clause insertion.
- conseil aux entreprises lors de la préparation de leur offre ;
- assistance aux entreprises attributaires pour la concrétisation de leurs engagements :
 - aide aux choix des modalités de mise en œuvre des actions d'insertion en cohérence avec les besoins de l'entreprise ;
 - promotion et aide à la mise en relation des structures d'insertion par l'activité économique susceptibles d'être sollicitées ;
 - proposition d'une aide au recrutement : définition des profils de poste, anticipation des besoins de formation et modalités d'accueil des nouveaux salariés.
- animation de l'ensemble des intervenants impliqués dans la réalisation des objectifs d'insertion ;

- création d'outils de suivi et d'évaluation du dispositif ;
- suivi de la mise en œuvre des clauses et du respect des engagements.

b) Les objectifs de la structure opérationnelle

Cette structure a pour objectifs de :

- conduire des actions de mobilisation des publics ;
- optimiser les procédures de positionnement des publics bénéficiaires des opportunités d'emploi générées par la clause insertion ;
- définir des parcours d'insertion cohérents en mutualisant les ressources de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi ;
- suivre et évaluer les actions d'insertion.

2. Le dispositif de pilotage et de suivi du dispositif

Le suivi de la mise en œuvre de la clause d'insertion sera fait deux fois par an dans le cadre des comités techniques et comités de pilotage opérationnels du PNRQAD. La présente charte sera préalablement validée par le comité de pilotage.

Les tableaux de suivi seront complétés par les chargés de mission clauses sociales des villes de Bagnolet et de Montreuil et communiqués à Est Ensemble qui les enverra deux fois par an à l'ANRU.

Les indicateurs définis pour le suivi de la clause d'insertion sont :

- nombre d'heures travaillées par type de marché/prestation/opération, type et nature des contrats de travail ;
- typologie des populations bénéficiaires : nombre, sexe, âge, situation à l'entrée dans le dispositif clause insertion ;
- types de structures d'insertion par l'activité économique bénéficiaires ;
- situation des bénéficiaires à la fin des travaux et à 6 mois ;
- embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et la gestion des équipements aidés par l'ANRU.

3. Dispositif d'information des habitants

Les instances créées et animées par Est Ensemble dans le cadre de la mise en œuvre de la démocratie participative (dispositifs participatifs) pourront être utilisées pour informer les habitants de la mise en place de la Charte locale.

La communication sera renforcée par les outils mis en œuvre spécifiquement dans le cadre des projets de rénovation urbaine. Ainsi pourront notamment être utilisés :

- les réunions publiques sur le projet ;
- l'implantation de panneaux informatifs sur les sites de projets, en mairie et dans les équipements publics de quartier ;
- Une Maison du patrimoine et des projets.

Ainsi que les outils existants ou en projet :

- une gazette des projets ;
- sites internet des Villes ;
- journaux des Villes ;
- journal d'information de l'OPH de Bagnolet et de l'OPH Montreuillois ;
- affiches ;
- documents d'information des structures partenaires (PLIE, MIEJ 4-93, etc.) ;
- articles de presse.

Ce dispositif de communication servira d'appui pour informer les habitants, et plus particulièrement les habitants des quartiers en CUCS.

Une forte mobilisation des différents partenaires de cette Charte locale sera nécessaire.

Des actions devront être menées afin de valoriser le secteur du BTP, des espaces verts, de l'entretien, du service aux personnes... et d'intéresser les jeunes et les moins jeunes à ces métiers.

Fait à Romainville, le

Pour l'Etat

Le Préfet de Seine-Saint-Denis

Philippe GALLI

Pour Est Ensemble

Le Président

Gérard COSME

Pour la Commune de Bagnole

Le Maire

Tony DI MARTINO

Pour la Commune de Montreuil

Le Maire

Patrice BESSAC

Pour la SOREQA

La Directrice Générale

Valérie DE BREM

**Pour le PLIE « Ensemble pour
l'emploi »**

La Présidente

Sylvie BADOUX

ANNEXE

Carte du périmètre PNRQAD

